



Borloo veut donner un coup de fouet aux énergies renouvelables

18/11/2008 12:44

Création d'un nouveau tarif d'achat pour le solaire photovoltaïque, construction d'une centrale solaire dans toutes les régions de France... Le photovoltaïque était à l'honneur, parmi les mesures en faveur des ENR présentées lundi 17 novembre par Jean-Louis Borloo.

Gouverner par [Victor Roux-Goeken](#)

D'ici 2011, au moins une centrale solaire devra être construite dans chaque région française, pour une puissance cumulée de 300 mégawatts (MW). Un appel d'offres sera lancé fin 2008 par le Meeddat. La disposition fait partie des 50 mesures du plan national pour le développement des ENR à haute qualité environnementale, présenté hier par Jean-Louis Borloo, lors de l'inauguration du Salon des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie (Sireme). Un plan ambitieux, selon le ministre d'Etat chargé de l'environnement, qui a fait le pari «qu'avant 2020, la France sera à moins de 3 tonnes de CO2 par habitant et par an, c'est-à-dire à peu de chose près ce qui est soutenable pour la planète».

Bon nombre de ces mesures sont déjà mentionnées dans les projets de loi Grenelle I, II et de finances 2009. Mais certaines sont nouvelles, surtout pour le photovoltaïque solaire. Ainsi, ce nouveau tarif d'achat, de 45 centimes d'euros par kilowattheure (c€/kWh), pour les installations sur les bâtiments professionnels (supermarchés, bâtiments industriels et agricoles de grande taille...). Elles pourront bénéficier du tarif d'achat de 55 c€/kWh, normalement destiné à celles intégrées au bâti, «à titre dérogatoire» après passage devant une commission nationale. Pour les particuliers, le nombre de démarches pour installer du photovoltaïque devrait passer de 5 à 2.

Jean-Louis Borloo prévoit aussi l'équipement de 2 millions de foyers en pompes à chaleur d'ici 2015, et un plan de relance de la géothermie en Ile-de-France, Alsace, Midi-Pyrénées et Centre. Le tarif d'achat de l'électricité issu de la géothermie profonde devrait être révisé. Parmi les 50 mesures figurent aussi la création dès 2009 d'un fonds chaleur énergies renouvelables, prévu depuis les conclusions du Grenelle de l'environnement, et le plan de relance de l'hydroélectricité, annoncé cet été. Un troisième appel d'offres Biomasse devrait aussi être lancé dans les prochaines semaines, pour une puissance cumulée de 250 MW.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) s'est félicité de ce plan. Mais reste dubitatif sur la question de l'éolien, qui n'est pas réglée. «Le communiqué [de presse] comporte une phrase sibylline: 'une législation ad hoc sera adoptée', a expliqué André Antolini, président du SER. Mais vu les attaques récentes contre l'éolien, nous n'avons pas l'impression que la législation tombera du bon côté».

Le SER avait aussi réclamé la «régionalisation» des tarifs d'achat pour le photovoltaïque, pour que «les fermes solaires ne soient pas seulement centrées sur la façade méditerranéenne, entraînant des phénomènes de rejet».

Pour la fédération d'associations environnementales France nature environnement (FNE), «la préférence très nette pour le développement du solaire photovoltaïque (...) ne [doit] pas opposer les énergies renouvelables entre elles». FNE propose que le dossier de l'efficacité et de la diversité énergétique soit traité par une conférence similaire à celle des parties prenantes du Grenelle, à l'échelle locale.